

## FAQ

### Formation Observateur de mammifères marins (OMM) et Opérateur de système d'acoustique passive (PAM)

---

- **Quelle est la note de passage de la formation et quels sont les préalables ?**

La note de passage est fixée à 70% et des connaissances préalables en sciences sont nécessaires (mathématique, physique, ou autre). Il faut aussi savoir que de l'expérience en identification des mammifères marins est essentielle. Dans le cas où la note de passage de 70% ne serait pas atteinte, les candidats se verront refuser l'obtention du certificat pour la(les) formation(s) en question.

- **Quel est le rôle d'un OMM sur un chantier en milieu marin ?**

Le rôle d'un observateur de mammifères marins est de faire respecter les mesures de mitigation qui visent la protection des mammifères marins imposées par Pêches et Océans Canada au promoteur lors de l'émission du certificat d'autorisation permettant la réalisation des travaux maritimes.

- **Qui offre cette formation ?**

La formation OMM/PAM est offerte par l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec en Gaspésie (ÉPAQ) et le Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM). Élaborée par le ROMM (outils pédagogiques, présentations), les aspects administratifs entourant la formation sont entièrement gérés par l'ÉPAQ. Le ROMM ne reçoit aucune compensation financière pour les inscriptions au cours.

- **Quelle est la formation académique de la personne qui donne la formation ?**

La personne attitrée à donner la formation se nomme Stéphanie-Carole Pieddesaux. Biologiste responsable du volet « Acquisition de connaissances » du ROMM et détentrice d'une maîtrise en écologie comportementale, madame Pieddesaux est allée suivre la formation d'OMM/PAM en Angleterre offerte par le Scanning Ocean Sector et approuvée par le Joint Nature Conservation Committee (JNCC). À son retour au pays, madame Pieddesaux a adapté le cours pour qu'il soit applicable aux eaux canadiennes.

- **La formation est-elle reconnue à l'international ?**

Il n'existe à l'heure actuelle aucune instance internationale qui puisse reconnaître une telle formation. En Grande-Bretagne, la formation est reconnue par le Joint Nature Conservation Committee (JNCC). Au Canada, Pêches et Océans Canada ne reconnaît pas encore la formation. Or, tous s'entendent pour dire que la venue de cette formation est la bienvenue et qu'elle permettra d'assurer un meilleur suivi des impacts potentiels des travaux en milieu marin sur les espèces marines ciblées par le projet.

- **Combien coûte la formation OMM et PAM ?**

Le prix est variable selon l'endroit où elle se donne. Depuis 2011, le ROMM et l'ÉPAQ offrent cette formation dans les locaux de l'ÉPAQ à Grande-Rivière. La formatrice demeure à proximité de ce lieu. Si la formation devait se donner ailleurs qu'à Grande-Rivière, il faudra s'assurer de la disponibilité de la formatrice et compenser pour les frais de déplacement et de logement. C'est la raison pour laquelle les prix peuvent différer d'un endroit à un autre.

- **Est-ce que les coûts de formation sont élevés par rapport à ceux des autres formations similaires offertes ailleurs dans le monde ?**

Non. Les formations américaines s'élèvent à plus de 1 100 \$ et celles offertes en Angleterre, en Australie et en Afrique à plus de 1 700 \$ pour 3 jours de formation. On peut donc affirmer que la formation canadienne est beaucoup moins dispendieuse pour une plus longue période de formation. De plus, le coût de formation se rentabilise dès la première semaine d'embauche en raison des bonnes conditions salariales et des avantages associés.

- **Quel est le rôle de l'ÉPAQ dans cette formation ?**

L'ÉPAQ est l'école qui accrédite la formation OMM et qui gère administrativement les inscriptions. Ce sont eux qui encaissent les paiements des candidats et qui déboursent pour les frais d'édition et d'impression du matériel éducatif ainsi que le salaire de la formatrice.

- **Quel est le rôle du ROMM dans cette formation ?**

Avant la formation : Le ROMM gère les inscriptions afin de s'assurer que les candidats répondent à certains critères sur les connaissances de base requises pour suivre une telle formation.

Après la formation : À la suite de la formation, le ROMM gère la banque de candidats, mais **n'agit en aucun temps comme agence de placement**. Un OMM pourrait décider d'aller travailler sur des contrats sans le service d'encadrement offert par le ROMM.

- **En quoi consiste le service d'encadrement du ROMM ?**

Le ROMM recherche et obtient des contrats d'observation de mammifères marins pour de la surveillance de chantiers à travers le Québec maritime. Afin de les réaliser, il propose les emplois à tous les candidats qui ont suivi la formation dont le profil correspond. Pendant toute la durée du contrat, le ROMM s'occupe de la gestion administrative du projet et coordonne les travaux des observateurs. De ce fait, les observateurs ne sont jamais laissés à eux-mêmes sur un chantier. Le ROMM est en contact régulier avec les personnes responsables du chantier et avec la firme d'experts-conseils qui effectue les travaux. En cas de question de la part des observateurs, le ROMM offre un soutien tout au long de la durée des travaux et aide dans la rédaction et la révision des rapports journaliers et de fin de contrat.

- **De quelle façon les contrats sont octroyés à des candidats ?**

Lorsque les candidats sont formés, ils répondent à un questionnaire sur leur disponibilité durant l'année et leurs ouvertures à aller travailler en région éloignée. Le ROMM se base sur ces informations pour relayer les offres de contrat aux personnes pour lesquelles le profil recherché correspond. La première personne qui répond favorablement à l'offre de contrat se voit le mandat offert et devient un employé contractuel du ROMM pour la durée du contrat. Pour cette raison, il incombe aux candidats de s'assurer de mettre à jour leur profil auprès du ROMM de façon régulière et de répondre rapidement aux demandes de l'organisme.

- **Quelles sont les chances de décrocher un contrat ?**

Le ROMM a commencé à être actif dans le domaine en 2012. Depuis ce temps, les contrats n'ont fait qu'augmenter au fil du temps. Il s'avère donc difficile de chiffrer le taux de placement en raison du faible nombre d'années d'activité dans le domaine, mais également en raison du fait que la très grande majorité des gens formés ont déjà un emploi primaire et que leurs nouvelles fonctions d'observateurs de mammifères marins est de nature à combler leur période d'employabilité. D'autres ne demeurent pas actifs en raison du fait qu'ils ont décroché des emplois stables à temps plein dans leur domaine d'études. Or, le ROMM peut affirmer qu'il peine à répondre à la demande actuelle avec sa banque de candidats actifs. Pour cette raison, aucune importante campagne promotionnelle n'a pas encore été réalisée auprès des firmes d'experts-conseils faute de pouvoir répondre à une demande supplémentaire.

- **Puis-je faire du métier d'OMM un travail à temps complet ?**

Oui, une personne qui a été formée en 2011 l'a fait. Or, pour ce faire, il faut être extrêmement disponible, être prêt à partir partout à travers le monde et suivre de nombreuses formations complémentaires pour répondre aux exigences internationales. Règle générale, les gens qui ont suivi la formation OMM font des contrats au gré de leur disponibilité et considère le métier d'OMM comme un travail à temps partiel qui rémunère très bien et permet de prolonger leur période d'employabilité.

- **Où se déroulent habituellement les contrats ?**

À l'heure actuelle, le ROMM s'est vu mandaté des contrats d'OMM en divers lieux au Québec, à savoir à La Tabatière, à Rivière-du-Loup, à Pointe-au-Pic, à Rimouski, à Baie-Comeau et à Sept-Îles. Les lieux sont variables en fonction des besoins des firmes d'experts-conseils. Il ne faut habituellement pas avoir peur de s'exiler pour exercer le métier d'OMM.

- **Dois-je payer mon déplacement pour me rendre sur un site de chantier ?**

C'est variable, les conditions de chaque contrat sont négociées avant son octroi. Les OMM ne déboursent habituellement pas les frais de déplacement pour partir de leur domicile et se rendre sur le lieu d'un chantier et pour revenir chez eux à la fin du mandat (à moins que le candidat demeure dans la même ville où se déroule le chantier).

- **Dois-je maîtriser la langue anglaise pour exercer le métier?**

La maîtrise de la langue anglaise est un atout majeur dans ce métier. Au Québec, il n'y a habituellement pas de problème. Or, pour des contrats offerts hors Québec, une maîtrise déficiente de la langue anglaise pourrait devenir un handicap.

- **Une fois la formation OMM/PAM complétée, je peux aller travailler sur tous les types de chantiers ?**

Non. Certains chantiers demandent que les candidats possèdent d'autres certifications telles que le FUM (Fonctions d'urgence en mer), le CRO-CM (Certificat restreint d'opérateur radio), un cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction, BOSIET & HUET (Basic Offshore Safety Induction and Emergency Training & Helicopter Underwater Escape Training) et autres. Toute l'information à propos de ces formations est fournie dans le document PDF intitulé « infos complémentaires autres formations OMM\_ROMM hiver2015 ».

Lorsque les candidats suivent ces formations, il est impératif d'en informer le service d'encadrement du ROMM afin de s'assurer que le profil soit mis à jour pour pleinement bénéficier des offres de contrats.